

Ville de  
Pont-Rouge



**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 590-2024**

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 4 mars 2024, a adopté le règlement numéro 590-2024 portant le titre de :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 590-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 980 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DE LA RUE SAINT-CHARLES**

Le règlement 590-2024 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 10 mai 2024.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

**DONNÉ À PONT-ROUGE CE 13<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.**

La greffière adjointe,

Nicole Richard